



Dr Laurent Schley
Président
AHA Lëtzebuerg a.s.b.l.
86, Kohlenberg
L-1870 Luxembourg

Luxembourg, le 3 mai 2011

Monsieur le Président,

Comme suite au courrier que l'association AHA Lëtzebuerg a adressé à tous les membres de la Chambre des Députés en date du 18 avril 2011, nous nous permettons par la présente de vous y répondre conjointement au nom des membres du groupe parlementaire socialiste.

L'attitude générale du LSAP face aux questions qui touchent à la laïcité et à la place que les cultes religieux occupent dans la vie publique est clairement arrêtée dans notre programme fondamental, qui stipule qu' « *Un fondement laïque et tolérant de l'Etat est une condition indispensable pour la liberté de tout un chacun. Il comprend la séparation des églises et de l'Etat* ».

Il va de soi qu'une telle séparation concerne également les liens financiers qui existent entre l'Etat et les communes, d'une part, et les églises, d'autre part.

Dans son programme électoral de 2009, le LSAP a renouvelé cette revendication.

Une séparation de l'Etat et des églises, dont notamment l'abolition du financement des traitements et pensions du clergé, nécessite une révision de la Constitution (articles 22 et 106), qui requiert une majorité qualifiée de deux tiers des membres du Parlement. Partant, une telle révision ne sera pas possible, pendant la législation en cours, sans l'accord des députés du CSV, indépendamment de la constellation gouvernementale. Or, nous regrettons que le CSV n'est pas en faveur d'une telle séparation.

Dans le programme de coalition les partis du gouvernement ont cependant trouvé un accord en ce qui concerne la mise en place d'un réseau national de Maisons de la laïcité.



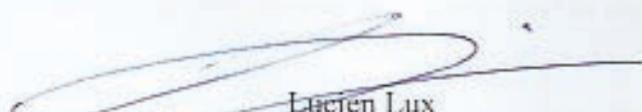
En ce qui concerne votre question sur un cours aux valeurs neutre dans les écoles, notre programme fondamental stipule que « *des valeurs généralement admises doivent être transmises indépendamment d'une influence religieuse et idéologique.* »

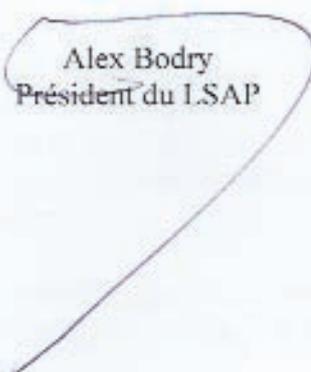
Dans cette logique, le programme électoral de 2009 confirme la volonté du LSAP d'introduire un enseignement des valeurs unique, qui réunira tous les enfants de l'école publique sur la base de valeurs et d'objectifs communs. Réserver un tel enseignement à une seule religion reconnue nous paraît d'ailleurs contraire au principe de l'égalité devant la loi.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement issu des élections de 2004, sous l'impulsion du LSAP et de Madame la Ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux, a démarré un projet-pilote au sein du « Neie Lycée » qui consiste à dispenser aux élèves de cet établissement scolaire un tel cours aux valeurs. C'est une percée.

L'accord de coalition conclu pour la législature en cours prévoit un statu quo en la matière. Si toutefois, en cours de période législative, des changements à ce propos s'avéraient nécessaires, le Gouvernement entamera des négociations avec les églises et les cultes concernés.

Dans l'espoir d'avoir répondu avec clarté et de façon suffisamment nuancée à vos questions, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre profond respect.


Læten Lux
Président du groupe parlementaire du LSAP


Alex Bodry
Président du LSAP